



Propriété- privatisation de chemin et enclave

Par lilyloulou

[img]<https://france-cadastre.fr/cadastre/peyruiis/>[img]

Bonjour!

J'ai acheté à l'automne une maison de village et un jardin attenant, divisé en deux parcelles(376 et 374 sur l'image jointe) qui était à l'abandon. Ma maison donne dans la rue d'un côté et mon jardin dans une courette de l'autre côté.

La voisine (la maison 386, dont les fenêtres donnent dans la courette, mais la porte dans la rue de l'autre côté) me dit qu'elle est en train de faire privatiser la courette auprès de la mairie. Cet espace était "à l'abandon" avant qu'elle s'en occupe, et cela fait plusieurs années qu'elle nettoie et fleurit la courette.

Le problème étant que même si je peux accéder à mon jardin par l'intérieur de la maison, j'ai acheté un jardin avec un portail, et ça m'embêterait de devoir le condamner. D'autant plus que mon jardin et ma maison étant deux parcelles séparées, si je voulais vendre la parcelle de jardin, je ne pourrai pas faute d'accès extérieur.

Je ne suis pas en conflit avec cette voisine, mais elle se plaint quand mes enfants font des aller-retour dans "sa" cour pour aller jouer dans la rue, et elle va également se plaindre auprès des autres voisins de nous entendre quand on mange dans le jardin le soir (alors qu'il n'y a pas de bruit excessif, de cris, etc. on mange seulement dans notre propre jardin). Bref elle n'est pas commode, fait déjà comme chez elle et nous fait sentir que ça l'embête qu'on soit là!

Puis-je empêcher la privatisation? Ou peut-être lui réclamer un droit de passage?

Merci à ceux qui pourront m'apporter des éléments!